



NEWSLETTER n° 21/2019

Attentes élevées envers le conseiller fédéral



Après l'ouverture de la procédure de consultation sur l'introduction du modèle de la prescription par le conseiller fédéral Alain Berset, il convient d'en analyser méticuleusement le contenu et de remettre notre prise de position d'ici au 17 octobre, date d'échéance de la consultation. Les trois associations ASP, FSP et SBAP ont prévu une rencontre mi-août destinée à l'échange de points de vue à ce sujet. Il importe que nous allions dans la même direction afin d'éviter d'engendrer une situation propre à semer la division entre nous.

La possibilité à portée de main de facturer la psychothérapie par le biais de l'assurance de base est à tous les niveaux une avancée historique. Nous sommes conscients que ce sujet ne trouve pas la faveur de toutes les parties et que cela se répercutera par conséquent dans leur consultation. Tant de choses plaident cependant pour le changement de modèle qu'un bon degré de confiance est de mise quant à la réalisation du projet.

Dans notre prise de position, il s'agira d'inclure si possible tous les psychothérapeutes en exercice. Notre démarche devra être pragmatique, comme le profil du modèle de la prescription, et il faudra tendre vers une solution aussi viable et équitable que possible, afin que celle-ci apporte une réelle amélioration sans laisser de perdants sur le bas-côté.

Nous vous tiendrons au courant.

Cordialement,

Gabi Rüttimann

07/2019

La protection des données est obligatoire

En tant qu'acteurs du système de santé, au sein duquel il est nécessaire de transférer des données particulièrement sensibles, les psychothérapeutes ont le devoir de protéger les données. Tout traitement inapproprié est punissable.

HIN garantit que vos courriels arrivent à destination de façon cryptée. En tant que membre de l'ASP, vous pouvez profiter de l'abo ASP HIN à prix préférentiel. Ce lien vous donne accès aux informations complémentaires, à la plate-forme HIN et à l'abo ASP HIN: www.hin.ch/asp





Journée des professions libérales



Lors de la journée des professions libérales organisée par l'Union suisse des professions libérales USPL et se déroulant le 10 mai à Berne, l'ASP était invitée à y intervenir en tant qu'un des orateurs principaux – en raison de notre 40^{ème} anniversaire jubilaire. Cette journée portait sur la conséquence de la numérisation aux postes de travail des professions libérales en se basant sur une étude dirigée par Polynomics pour le compte de l'USPL. La présidente de l'ASP Gabriela Rüttimann a illustré lors de son exposé les raisons faisant depuis longtemps ressentir le besoin d'une loi moderne sur la protection des données. La numérisation a un énorme impact sur le travail des psychothérapeutes en exercice, car l'échange de données au sein du système sanitaire requiert un traitement particulièrement soigné et attentif de la part de tous les acteurs impliqués. L'exposé est disponible ici: [en lire davantage...](#)

Protéger le titre de psychothérapie

Nous recevons régulièrement du courrier indiquant qu'une personne déclare être psychothérapeute sans avoir pourtant achevé une formation postgrade en psychothérapie. Il importe toutefois de savoir que seuls les détenteurs d'un titre fédéral postgrade en psychothérapie ou d'un titre étranger reconnu équivalent par la PsyCo peuvent prétendre porter le titre de «psychothérapeute reconnu(e) au niveau fédéral». [En lire davantage...](#)



La thérapie de conversion est contraire à l'éthique et doit être rejetée



Suite à la décision du ministre allemand de la santé Jens Spahn d'interdire les thérapies dites de conversion, le journal *SonntagsZeitung* a publié un rapport de synthèse le 16 juin 2019. Dans ce cadre, le comité de l'ASP a décidé de faire une déclaration au sujet de ce type de «thérapie». Dans notre communiqué de presse du 18 juin, Peter Schulthess explique notre position résolument opposée à ce sujet. Le texte est disponible ici: [en lire davantage...](#)



Bonne raison de contracter une assurance de protection juridique

Les membres de l'ASP sont tenus de respecter les règles de déontologie. Si une patiente ou un patient dépose une plainte justifiée pour une faute commise par un membre, la commission d'éthique est sollicitée. Cette dernière est indemnisée par l'ASP, mais doit respecter un plafond des coûts. En effet, les coûts peuvent très rapidement augmenter, si par exemple un avocat doit être consulté pour une question juridique. Raison pour laquelle nous conseillons vivement à nos membres de contracter une assurance de protection juridique. **En lire davantage...**



Impressum:

Texte: Marianne Roth, Gabriela Rüttimann

Photos: Marianne Roth, iStock

Élaboration: Marianne Roth,

Production: Ursula Enggist

Traduction: Claudia Menolfi, Alessandro Arrigoni

© Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten ASP / Association Suisse des Psychothérapeutes ASP

Le contenu de cette newsletter est protégé par le droit d'auteur. Tous droits réservés.

ASP, Secrétariat, Riedtlistrasse 8, 8006 Zurich, tél. 043 268 93 00, asp@psychotherapie.ch



Scannez ce code QR avec votre Smartphone et vous en saurez plus sur l'ASP.

Déclaration de protection des données de l'ASP

En lisant cette newsletter et en visitant notre site Internet, vous confirmez que vous avez lu et compris notre déclaration de protection des données et que vous en acceptez le contenu.